

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR**

**Procès-verbal de la séance extraordinaire** du conseil de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, dûment convoquée et signifiée par avis spécial, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances du conseil le **17 juin 2014 à 20h00**, sous la présidence de monsieur Jean Lalonde, maire.

Étaient présent(e)s les conseill(e)r(e)s: M. Paul Cozens  
Mme Lise Charest  
M. René-Philippe Hébert  
M. Mario Cardinal  
Mme Julie Lemieux

Était absent le conseiller: M. Alexandre Zalac (absence motivée)

M. David Morin, directeur général et secrétaire-trésorier est présent et agit comme secrétaire d'assemblée.

---

**65-06-14**  
**Ouverture de la séance**

Il est proposé par M. Mario Cardinal, appuyé par M. Paul Cozens et résolu de procéder à l'ouverture de la séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement**

Une copie du certificat est déposée par M. David Morin, directeur général, après en avoir fait la lecture.

**66-06-14**  
**Retrait du règlement d'emprunt numéro 203**

**CONSIDÉRANT QUE** 152 personnes habiles à voter ont signé le registre afin qu'un scrutin référendaire soit tenu concernant l'adoption du règlement numéro 203;

**CONSIDÉRANT QUE** ce nombre représente près de 25% des personnes habiles à voter de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** ledit scrutin serait tenu en pleine période estivale;

**CONSIDÉRANT** les coûts élevés afin de tenir ledit scrutin référendaire ainsi que les chances de le perdre;

Monsieur le maire demande le vote sur la question suivante soit de procéder à la tenue d'un scrutin référendaire ou de retirer le règlement numéro 203. Les six membres présents du conseil votent en faveur du retrait du règlement.

**EN CONSÉQUENCE,**

La résolution numéro 62-06-14 est abrogée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**67-06-14**  
**Entente pour les services d'incendies pour l'année 2015**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente actuelle vient à terme à la fin de 2014;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Marthe n'a pas signifiée, à ce jour, son intention de mettre un terme ou de modifier l'entente;

Il est proposé par M. Mario Cardinal, appuyé par Mme Lise Charest et résolu de poursuivre l'entente existante pour les services d'incendies avec la municipalité de Sainte-Marthe et ce jusqu'au 31 décembre 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Période de questions**

**68-06-14**

**Levée de l'assemblée**

Il est proposé par M. Mario Cardinal, appuyé par M. René-Philippe Hébert et résolu à l'unanimité de levé la séance à 20h25.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La séance est levée à 20 h 25

---

Jean Lalonde, maire

---

David Morin, directeur général  
et secrétaire-trésorier